

Mécanisme Gavi de financement des OSC

Guide des exigences et exemptions dans l'usage de la marque

Annexe à la Déclaration de l'OSC relative à l'usage de la marque

PUBLIC

Juillet 2025



Exigences d'usage de la marque	2
Introduction	2
Remplir la Déclaration relative à l'usage de la marque	2
Photos et vidéos	5

Exigences d'usage de la marque

Introduction

Ce guide est destiné aux organisations de la société civile bénéficiaires d'un financement du Fonds OSC de Gavi au titre d'un projet de vaccination (« les bénéficiaires »). Il doit être lu parallèlement aux [Directives sur l'usage de la marque](#) et au [Guide de communication](#) disponibles sur le site internet.

L'utilisation du logo Gavi reflète le rôle actif de Gavi dans le partenariat et implique un soutien implicite à ses messages. Il est donc essentiel que les directives d'usage de la marque soient correctement appliquées et que les bénéficiaires se rapprochent de MannionDaniels, le gestionnaire du fonds, afin de garantir l'usage approprié de la marque.

Apposer le logo Gavi sur les équipements ou les supports du projet financé nécessite l'accord préalable du gestionnaire de fonds MannionDaniels, et parfois également de Gavi, l'Alliance du Vaccin. Les équipements et autres éléments achetés à l'aide de fonds Gavi (qu'ils portent ou non le logo Gavi) doivent figurer dans le budget du projet et dans le registre des actifs.

Les bénéficiaires ne devront envisager d'apposer la marque Gavi sur un élément **que** s'il est essentiel à l'obtention des résultats du projet.

Pour les OSC, l'intérêt d'une bonne utilisation de la marque Gavi réside dans :

- Le renforcement de la confiance du public
- Une meilleure reconnaissance de la contribution de l'OSC, et
- Le fait de démontrer la légitimité des efforts entrepris pour atteindre les enfants zéro-dose et les populations sous-desservies.

Le présent document s'applique à tous les projets financés par Gavi dans le cadre du Fonds OSC et complète la [Déclaration de l'OSC relative à l'usage de la marque](#). Il illustre plus en détails sur quels éléments le logo Gavi devra ou ne devra pas être apposé.

Des informations détaillées sont également disponibles sur le [site internet du mécanisme de financement](#), qui comporte notamment une [section dédiée à la communication](#). Les directives d'usage de la marque sont également [téléchargeables depuis la bibliothèque numérique multimédia de Gavi](#).

Remplir la Déclaration relative à l'usage de la marque

Veuillez lire les instructions suivantes avant de remplir la Déclaration de votre OSC relative à l'usage de la marque. Les explications présentées ci-dessous suivent l'ordre des sections de la Déclaration.

Sur quels supports ou équipements le logo Gavi sera-t-il apposé, et pourquoi ?

A cette section, les OSC sont invitées à **énumérer tous les supports sur lesquelles elles prévoient d'apposer le logo Gavi, en justifiant pourquoi le logo est nécessaire dans chaque cas spécifique** – voir ci-dessous un exemple numérique (réseaux sociaux), et un exemple physique (présentoirs).

Exemples d'équipements ou d'éléments où apparaîtra le logo Gavi :

Numériques

- Publications sur les réseaux sociaux – le logo peut apparaître dans des posts / stories / infographies, pour démontrer d'où vient l'argent qui a permis de mener à bien le projet et justifier la légitimité des activités.
- Site internet
- Publications
- Newsletter destinée aux parties prenantes
- Boîtes à outils ou documents ressources en ligne
- Présentations PowerPoint

Physiques

- Présentoirs et affichage – lors d'événements éphémères, de lancements, de sessions d'information et de premier contact avec les communautés, de sessions mobiles de vaccination et de réunions, pour démontrer la légitimité des actions et inspirer confiance.
- Locaux et sites d'implantation
- Trousses médicales
- Affiches et flyers diffusés dans les centres de santé, les écoles ou les lieux de vie communautaires
- Équipements à haute visibilité sur les lieux des sessions de vaccination, comme les tentes ou les banderoles
- Autocollants sur les équipements de la chaîne du froid, les véhicules et les conteneurs de stockage

Supports imprimés

- Supports d'Information, Education et Communication (IEC) – tels que brochures, flyers, calendriers de vaccination, etc.
- Manuels et supports de formation (destinés aux agents de santé communautaires ou aux animateur·rices locaux et professionnel·les de santé)
- Les certificats délivrés aux stagiaires
- Les uniformes ou vêtements de travail, dont les t-shirts, casquettes ou vestes portés par les équipes de terrain et les bénévoles

Audiovisuel / médias

- Spots TV et radio – sous forme de mention du financeur dans l'audio, par exemple « Avec le soutien de Gavi ... »)
- Documentaires vidéo et récits de réussite : le logo apparaîtra dans l'introduction ou les crédits de fin
- Annonces publiques
- Episodes de podcast

Déclarations orales et événementiel

- Remerciements lors de discours ou d'ateliers publics – déjeuners, conférences de presse, tables rondes, etc.
- Communiqués médiatiques

Exemptions systématiques

A cette section, il est demandé de lister tous les équipements ou éléments qu'il est prévu d'utiliser pour les besoins du projet **sans y faire apparaître le logo Gavi** (et qui ne seront donc pas soumis à validation ultérieure).

Exemples d'éléments sur lesquels le logo n'est pas demandé

Sauf raison particulière, il n'est pas jugé nécessaire de faire apparaître le logo Gavi sur les éléments suivants :

- Papèterie ordinaire des sous-bénéficiaires
- Enseigne des locaux appartenant à l'organisation
- Equipements bureautiques, dont les ordinateurs
- Véhicules non exclusivement destinés au projet financé par Gavi
- Petits articles personnels (par exemple, tasses, brosses à dent, carnets ou sacs).

Y a-t-il des supports ou équipements en lien avec votre projet qui ne porteront pas la marque Gavi, bien qu'ils ne fassent pas l'objet d'une exemption systématique ?

A cette section de la *Déclaration*, il est demandé de lister les supports sur lesquels l'OSC ne compte pas faire apparaître le logo Gavi, bien qu'ils ne figurent pas dans la liste des exemptions systématiques illustrées par les exemples ci-dessus. Il conviendra d'expliquer en détail l'usage prévu de l'élément en question et les raisons pour lesquelles le logo ne peut pas lui être apposé.

Exemple de motifs pouvant conduire à une dispense :

- L'apposition du logo sur ce support pourrait porter atteinte à la dignité humaine ou organisationnelle.
- L'identification visuelle ou verbale de Gavi dans le pays pourrait présenter un risque pour la vie ou la sécurité du personnel, ou pour la sécurité et le bon déploiement du projet.

- La visibilité ainsi donnée au financement du programme ou de l'organisation pourrait nuire à son indépendance ou à sa crédibilité.
- Le nombre de bailleurs est trop important pour pouvoir apposer tous les logos, et aucun des bailleurs n'est identifié individuellement. Dans un tel cas, il ne serait pas représentatif de faire apparaître le logo Gavi.

Utilisation du logo et du slogan Gavi

Après avoir obtenu la validation de MannionDaniels sur sa *Déclaration relative à l'usage de la marque*, l'OSC est autorisée à utiliser la marque et le logo conformément aux dispositions prévues.

Au cours du déploiement du projet, les bénéficiaires devront transmettre à l'équipe MannionDaniels des photos des équipements porteurs du logo, et les mettre en évidence lors des visites de suivi.

Comme indiqué dans le [Guide des communications](#) à l'attention des bénéficiaires à la section *Utilisation du logo et du slogan Gavi*, les organisations bénéficiaires d'un financement ne peuvent utiliser la marque Gavi qu'en référence à un projet subventionné **actif**. Le logo ne peut être utilisé que pendant la phase d'activité du projet : **une fois le projet terminé et les communications de clôture effectuées, le logo ne doit plus être utilisé et doit être supprimé de tous les supports et équipements**.

Utilisation conjointe du logo Gavi avec d'autres

Lorsque l'OSC souhaite utiliser le logo Gavi aux côtés d'autres logos organisationnels, tels que son propre logo, celui du ministère de la Santé ou du PEV, tous les logos doivent être affichés dans des proportions identiques, au même niveau et avec la même prééminence. Il est important de respecter une distance minimale entre les logos afin de les faire apparaître distinctement. S'ils sont alignés verticalement, il est préférable de les aligner à gauche. Pour plus d'informations, veuillez consulter les [directives sur l'usage de la marque Gavi](#).

S'il existe une raison solide de créer un logo spécifique pour le projet (par exemple, pour aider à sensibiliser le public aux messages clés sur la vaccination), l'OSC devra en minimiser l'impact budgétaire et veiller à ce que ce logo soit toujours accompagné du logo Gavi (voir le paragraphe ci-dessus et les directives relatives à la marque Gavi).

Photos et vidéos

La photographie et la vidéographie peuvent aider les OSC à démontrer l'impact de leur projet. Les photographies doivent respecter la dignité des sujets, être représentatives de l'égalité des genres et de l'équité, et montrer le programme en action, sans toutefois montrer une aiguille pénétrant la peau, ni une situation à forte charge émotionnelle ou assimilable à de l'exploitation. Il est également important d'obtenir le consentement écrit des personnes photographiées. Des conseils sont proposés à la sous-rubrique « Consentement pour les photos et vidéos » du Guide de communication à l'attention des bénéficiaires, ainsi que dans les Directives d'usage de la marque Gavi.

Informations supplémentaires

- [Les Directives d'usage de la marque Gavi sont téléchargeables depuis la bibliothèque multimédia en ligne](#). Il est recommandé à tous les bénéficiaires et éventuellement à leurs

partenaires de mise en œuvre d'en conserver une copie et d'en prendre connaissance avec attention.

- [Différentes versions du logo Gavi en haute résolution seront également téléchargeables depuis la bibliothèque multimédia en ligne](#), **uniquement une fois la Déclaration liée à l'usage de la marque validée par le gestionnaire de subvention.**
- Un [Guide de communication](#) complet à l'attention des organisations bénéficiaires du mécanisme Gavi de financement des OSC, comprenant une boîte à outils de communication, est mis à disposition à la section Ressources du mécanisme de financement.

Qui contacter pour des questions ou un besoin d'aide en matière de communication ?

Les bénéficiaires doivent dans un premier temps contacter leur gestionnaire de subvention et / ou, par email :

- communications-gavi-cso@manniondaniels.com